

L'ajournement

Je pense, en particulier à toutes les cimenteries qui pourraient fabriquer des traverses de chemin de fer ou des conduites. Il y a tout un tas d'avantages auxiliaires qui devraient profiter à l'Ouest du Canada.

J'ai été un peu surpris lorsque j'ai posé la question au ministre il y a environ dix jours et que le premier exemple qu'il m'a cité concernait la ville de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Je me reporte à la page 3639 du Hansard:

Je pense notamment au contrat d'achat de nouveaux rails en acier que le CN a conclu avec la compagnie Sysco Mines de Sydney.

Je n'ai pas d'objection, monsieur le Président. S'il y a une région dans ce pays qui a impérativement besoin d'emplois et de ce genre de contrat, c'est bien Sydney, en Nouvelle-Écosse. Ce qui me gêne ce n'est pas le contrat, mais le fait que le ministre n'ait pas, rapidement et spontanément, pensé à un exemple de contrat accordé à l'Ouest et en particulier à la Colombie-Britannique, ou à un contrat qui résulterait de la loi relative au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau lorsque je lui ai posé ma question. Par conséquent, si je reviens à la charge, ce n'est pas pour embêter le gouvernement, mais dans l'espoir que dans les minutes que le secrétaire parlementaire passera à répondre à mes questions, elle pourra me donner des renseignements particuliers sur la façon dont les sociétés de la Vallée du Fraser et de toute la Colombie-Britannique peuvent avoir accès aux emplois qui devraient profiter à notre partie du pays. Comment essaie-t-on d'obtenir ces emplois?

Deuxièmement, il paraît que les ministères concernés ont mis de côté des sommes considérables destinées à subventionner les sociétés qui ne sont pas en mesure actuellement de fournir le volume nécessaire, voir le produit dont les chemins de fer auront besoin. Si l'argent des subventions était accessible à des petites entreprises, celles-ci pourraient prendre de l'expansion et même diversifier suffisamment leur production pour être en mesure de fournir aux chemins de fer les produits dont ils auront besoin dans quelques années, quand le gouvernement aura réalisé ses promesses d'expansion.

La secrétaire parlementaire voudrait-elle me dire expressément quels renseignements le gouvernement compte fournir aux entreprises afin qu'elles puissent répondre aux appels d'offres? Peut-elle me garantir que ces appels seront lancés avec justice et que les petites entreprises pourront profiter autant que les grosses de ces emplois et de ces contrats?

• (1815)

Enfin, dans quelle mesure les petites entreprises auront-elles accès aux subventions qui leur permettraient de prendre de l'expansion et de pouvoir obtenir des contrats tout comme les grosses sociétés? Je m'attends à une réponse précise. J'espère que la secrétaire parlementaire ne lésinera pas sur les détails.

[Français]

Mme Éva Côté (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), j'aimerais faire un commentaire particulier sur la situation de l'emploi en Colombie-Britannique.

Les données de Statistique Canada démontrent qu'en chiffres désaisonnalisés, le nombre d'emplois en Colombie-Britannique s'est accru de 5,000, soit de 0,4 p. 100 entre les mois de

mars et d'avril. Il est passé à 1,186,000 travailleurs; c'est la première augmentation après trois mois de baisse. Le nombre d'emplois a augmenté de 27,000 au total pour l'ensemble du pays, en avril. Le ministre ne doute pas que l'activité économique et l'emploi dans la province vont continuer à se rétablir grâce au règlement des problèmes de relations patronales-syndicales qui existent à l'heure actuelle. Si on revient à la question précise concernant les modifications qui ont été apportées au transport des céréales dans l'Ouest et les emplois que cela devait générer dans le territoire, le député a fait référence à des colloques qui ont été tenus dans diverses parties du Canada. C'est vrai que certains colloques ont été tenus sur l'approvisionnement; et ces colloques ont eu lieu dans les principales villes de l'Ouest. A cause des délibérations qui s'y sont déroulées, de nouvelles sociétés figurent maintenant sur les listes de soumissionnaires qualifiés du CN et du CP.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que je ne veux pas donner la liste aujourd'hui; mais c'est un fait, le ministre a eu une réunion avec des représentants de l'Association des constructeurs de la Colombie-Britannique et il a par la suite envoyé une lettre au CN et au CP pour les prier, ainsi que leurs principaux entrepreneurs, de participer à un colloque sur l'approvisionnement, colloque qui aura lieu à Kamloops les 5 et 6 juin prochains. D'autres colloques du même genre auront probablement lieu ailleurs dans l'Ouest.

De plus, le ministre a déclaré publiquement à la Conférence de Calgary, conférence à laquelle l'honorable député s'est référé, sur le renouvellement du matériel et des installations des chemins de fer, qu'il prête beaucoup d'attention à l'article 29(3) de la loi qui oblige les compagnies de chemin de fer à utiliser, dans toute la mesure du possible, les biens et les services de la région où elles effectuent leurs investissements. Le ministre s'attend à ce que le CN et le CP modifient leur attitude dans leurs méthodes d'approvisionnement, et ce en se souciant particulièrement d'adjuger leur contrat de construction à des sociétés locales ou régionales et en procurant le matériel dont elles ont besoin dans la région où elles doivent effectuer ces travaux.

Nous savons aussi que le ministre des Transports collabore énormément avec son collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Lumley) pour instaurer le programme de développement industriel relatif au transport dans l'Ouest, de façon à contribuer, à développer et diversifier les possibilités pour les chemins de fer de s'approvisionner dans cette partie du Canada. Les consultations se poursuivent à cet égard avec le CN et le CP. Les résultats de ces efforts et des autres initiatives qui auront lieu sous peu devraient être plus évidents au fur et à mesure que les chemins de fer annonceront l'adjudication de contrats, cette année et pendant les années à venir. Le ministre des Transports (M. Axworthy) et ses collègues ne négligent rien pour faire en sorte que toutes les provinces de l'Ouest bénéficient davantage du fait que les travaux se déroulent dans leur région. Mais les entrepreneurs qui aimeraient participer en devenant les fournisseurs des chemins de fer doivent également s'efforcer de démontrer et de faire connaître leur compétence et leur bon renom, ainsi que leur capacité de soutenir la concurrence.